

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 À 9h
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq octobre à neuf heures, le Bureau Communautaire de la CCPRO, légalement convoqué le dix-neuf octobre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Communauté à Orange.

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Président.

Etaient présents :

Caderousse : M. Christophe REYNIER-DUVAL

Châteauneuf-du-Pape : M. Claude AVRIL

Courthézon : M. Nicolas PAGET

Jonquières : M. Thierry VERMEILLE

Orange : M. Jacques BOMPARD, M. Xavier MARQUOT

Fonctionnaires : M. Augustin RAFFRAY (Directeur de Cabinet de la Ville d'Orange), M. Christophe LAINÉ (Directeur Général Adjoint Territoire), M. David MEJASSOL (Directeur Général Adjoint Ressources)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de Séance



Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

**1. OBJET : ADMINISTRATION / COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT /
COMPETENCE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES / AERODROME BA 115 /
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT**

LE BUREAU

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la désignation de M. Jacques BOMPARD, membre titulaire et de M. Louis BISCARRAT, membre suppléant pour siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement ;
- rappelle que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

**2. OBJET : FONCIER / VOIRIE / PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA RUE CINSULT SUR
LA COMMUNE D'ORANGE / ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE
SECTION AS N°96 APPARTENANT A LA SCI PORTE DU COUDOULET**

LE BUREAU

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide d'acquérir une bande de terrain d'environ 373 m², à détacher de la propriété cadastrée section AS n°96, d'une contenance 9 556 m², appartenant à la SCI PORTE DU COUDOULET représentée par Monsieur BORDE Jean-Philippe, aux conditions susmentionnées ;
- dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;
- habilite le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- rappelle que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

3. OBJET : ACHAT / VENTE BALAYEUSE ASPIRATRICE RAVO / EW 212 NA

LE BUREAU

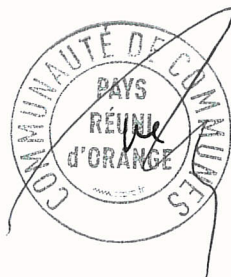
Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'offre de la société VENNOOTSCHAP dont le montant est arrêté à 8.983 euros TTC ;
- autorise le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives à la présente vente aux enchères ;
- rappelle que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.



La séance est levée à 10h25.

Le Président, Jacques BOMPARD



**Vu pour être affiché le : 02/01/2021
et publié sur le site internet de la Communauté**

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT*